

Chambre des urbanistes de Belgique

Rapport d'activités 2016

Chambre des Urbanistes de Belgique

Tél 02/512.34.52

Rue Ernest Allard, 21
10000 Bruxelles

www.urbanistes.be
cub@urbanistes.be

Table des matières

Activités du secrétariat _____	1
Relations avec les institutions _____	3
Relations avec les associations _____	5
Représentation au sein des commissions _____	9
Groupes de travail _____	13
Activités diverses _____	16
Projet à mener _____	17
Informations générales _____	18

Activités du secrétariat

Conseil de direction

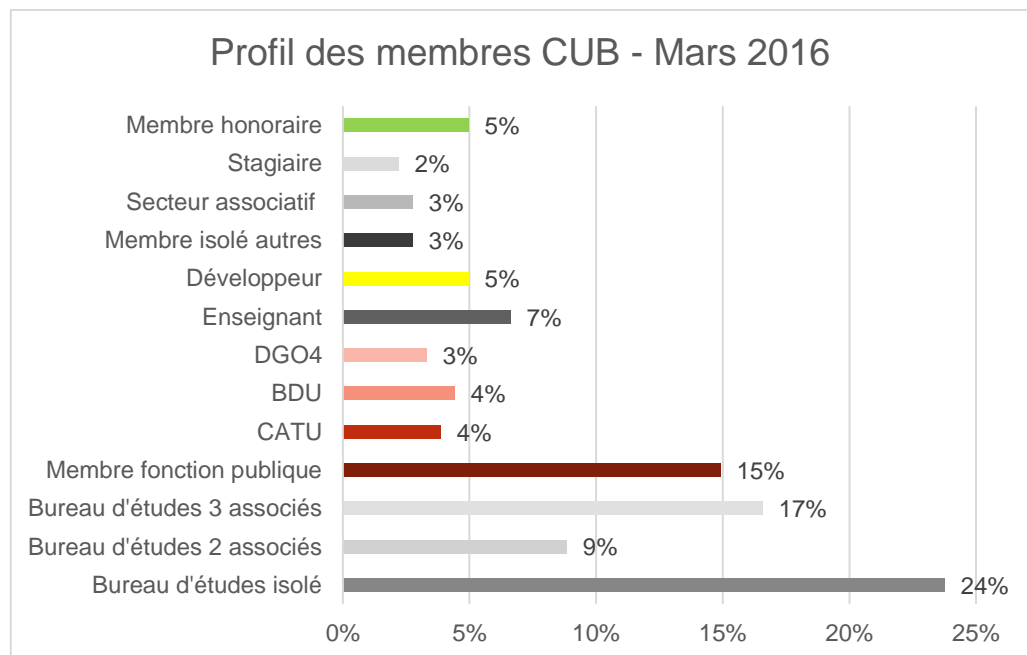
Le Conseil de Direction s'est réuni 10 fois sur l'année; chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu. Les réunions se tiennent généralement le premier mercredi du mois à l'Architect House à Bruxelles. 2 réunions se sont tenues dans les administrations régionales.

Membres

La Chambre des Urbanistes compte 183 membres.

Sur base des informations disponibles, le profil des membres peut être établi de la manière suivante.

- 65% d'hommes et 35% de femmes
- 54% de wallons, 40% de bruxellois, 4% de flamands et 2% d'étrangers



Le nombre de membres est relativement stable d'année en année. On constate une plus grande diversification dans les membres et notamment une diminution des membres travaillant dans un bureau d'études.

E-News

Une quinzaine d'*E-News* ont été envoyées durant l'année 2016.

Pour des événements ayant un caractère plus prioritaire des mailings intitulés *E-News flash* ont également été lancés à plusieurs reprises.

Depuis le mois de janvier 2017, l'envoi des *E-News* a été adapté. Elles regroupent à présent moins d'informations mais plus ciblées. Elles sont envoyées de manière plus régulière.

uniquement aux membres de la CUB et de la FUP par le webmaster du site. Les *E-News* figurent en libre accès sur le site.

Une distinction a été opérée entre *E-News CUB* et *E-News FUP*.

Site internet (www.urbanistes.be)

Le site a fait l'objet d'une série d'adaptations avec comme principal objectif de mieux distinguer les missions et activités de la CUB de celles de la FUP.

Les différentes informations ont été actualisées et un espace réservé aux membres de la CUB a été créé. Il doit encore être complété.

Il est à présent possible de devenir membre via le site internet.

Relations avec les institutions

Etat fédéral

Aucun contact n'a été pris avec l'état fédéral durant l'année écoulée.

Bruxelles-Capitale

Rencontre avec le maître architecte

Kristiaan Borret, nouveau bouwmeester – maître architecte de la Région de Bruxelles Capitale est venu rendre visite au Conseil Direction (15/06/2016).

Il voit dans son mandat (2014-2019) également la possibilité d'établir des liens entre visions, idées, plans "qui ne manquent pas" et réalisations concrètes sur le terrain. Le maître architecte et sa cellule ont pour mission de veiller à la qualité de l'espace, en matière d'architecture, mais aussi en ce qui concerne l'urbanisme, les lieux publics, etc. Il s'agit de cultiver et renforcer l'ambition à Bruxelles en matière d'art de bâtir.

Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire

La CUB a eu l'occasion de participer à une réunion de travail concernant l'élaboration du nouveau COBAT avec Justine Harzé (Développement territorial, Aménagement du Territoire) du Cabinet du Ministre-président Rudi Vervoort (7/10/2016).

Benoît Périlleux, Directeur – Chef de service, Bruxelles Développement Urbain (BDU) est venu rendre visite au Conseil de Direction.

Pour rappel, le CoBAT a été adopté par l'arrêté du 9 avril 2004.

La réforme du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT) est un chantier de grande ampleur : l'objectif est de simplifier les procédures et d'accélérer la délivrance des permis d'urbanisme, notamment pour assurer la mise en œuvre des projets dans les dix zones stratégiques prioritaires retenues par le Gouvernement.

La simplification concerne le processus de planification : les schémas directeurs sont intégrés dans le CoBAT et prennent la dénomination de « Plans d'aménagement directeurs PAD ». Ils peuvent comporter outre les principes d'aménagement et le planning opérationnel, des prescriptions réglementaires qui peuvent s'écarter du PRAS (Plan régional d'affectation du sol) ou du RRU (Règlement régional d'urbanisme). Ces PAD permettent alors de délivrer directement les permis d'urbanisme.

L'avis de la CUB sur le CoBAT figure sur le site.

Wallonie

Code du développement territorial

La CUB a pris position tant sur la partie décrétable que la partie réglementaire du CoDT :

- Agréments
- Schémas de développement
- Plan de secteur

- Guides d'urbanisme
- Permis d'urbanisation
- Aménagement et urbanisme opérationnels
- Participation du public et évaluation des plans et programmes

Le développement est repris dans les avis suivants :

- 10 janvier 2016
- 26 mai 2016
- 30 septembre 2016

Forum FUP

La CUB a été sollicitée pour être partenaire de l'évènement, ainsi qu'au grand prix.

Relations avec les associations

ECTP

Notre représentant est Bruno Clerbaux.

Assemblée générale

Les 2 AG traditionnelles ont été tenues à savoir :

L'AG de printemps : elle s'est déroulée les 29 et 30/4 2016 à Bruxelles ; outre la partie AG proprement dite, sa partie académique comportait :

- un workshop chez le "Vlaams Bouwmeester" Galerie Ravenstein sur le thème « Development and cooperation in complex urban regions »
- Une conférence de presse au BIP (Brussels Information PLace) Place Royale durant laquelle le Ministre-Président de la RBC, M.Rudi Vervoort a signé officiellement pour sa Région l' « European Charter on Participatory Democracy in Spatial Planning Process », second document doctrinal de base , de l'ECTP-CEU après le premier à savoir « the Charter of European Planning »

La CUB était représentée à l'AG par son délégué et aux parties académiques, protocolaires et festives (repas convivial le soir) par son délégué et d'autres membres .

L'AG d'automne: elle s'est déroulée du 6 au 8 octobre à Ljubjana ; outre la partie AG proprement dite, sa partie académique comportait :

- un Forum sur « Green Cities and Smart Infrastructure » comprenant des conférences et workshops sur des thèmes tels qu' « Industry » , « Business Models and Financial Instrumets » , « Democracy » , « Crowdfunding » etc.

La CUB n'a pas été en mesure d'envoyer un représentant pour remplacer son délégué qui ne pouvait s'y rendre.

Les PV officiels exhaustifs des AG (ordres du jour , décisions) sont disponibles sur le site de l'ECTP-CEU ; à noter que pour des raisons de procédure (à savoir la nécessaire approbation formelle par une AG Du PV De de l'aG précédente), le dernier PV disponible sur les site est toujours celui de l'avant-dernière AG.

Grand prix d'urbanisme

Le XI^e Grand Prix Européen de l'Urbanisme a été décerné lors d'une cérémonie dans les bâtiments de l'Union Européenne à Bruxelles, à savoir au Comité des Régions, en concomitance et avec la participation de la Commission de la Politique de Cohésion Territoriale et du Budget de l'Union Européenne.

C'est le Président de cette commission qui a remis les prix. Outre cette remise des prix, l'événement comportait une présentation des projets lauréats ainsi que la présentation du travail effectué durant une année par le workshop annuel des « Jeunes urbanistes Européens » mis sur pied par l'ECTP-CEU et qui avait pour thème « Urban planning public space and Mobility » ; l'e-book des Young Planners édition 2016 est disponible sur le site.

Site WEB (www.ectp-ceu.eu)

Dans le fil des réflexions menées à l'époque par son délégué lorsqu'il était Secrétaire Général de l'ECTP-CEU, la CUB a défini, pour le site, le modèle de la (future) présentation précise des associations et législations spécifiques par pays en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire et finalisé la présentation pour la Wallonie (en intégrant le CoDT) et la Région de Bruxelles-Capitale.

Réflexions de fond

2 réflexions majeures ont été soumises pour avis à chaque association nationale :

- le « Consultation Paper on Professional Competences in Spatial Planning », qui est une des parties du chantier « Recognition » de la profession ; la CUB a émis ses propositions d'amendements suite au groupe de travail mis en place par son délégué et Pierre Cox
- le « Discussion Paper » (draft) discuté à l'AG d'automne sur la politique de l'ECTP-CEU et intitulé « ECTP-CEU as the European Spatial Planning reference organisation in 2020 » ; ce document est à l'examen à la CUB

Biennale

La « 12th Biennial of European Towns and Town Planners » aura lieu à Paris du 27 au 29 juin 2017 et aura pour thème : « Cities and Olympic and paralympic Games, Feedback and Future »

ISOCARP

Notre représentant est Pierre Laconte.

In March, the second edition of "Smart and Sustainable Planning for Cities and Regions" – SSPCR 2017 [Bolzano, Italy] – faces the challenge of inspiring the transition of urban areas towards smarter and more sustainable places to live. Organized by EURAC with guidance from ISOCARP member Adriano Bisello, the event focuses on innovations in planning-related technologies.

For ISOCARP members willing to present their works a discounted fee is offered. Call for abstracts closes on November 27, 2016.

In May, The American Planning Association National Planning Conference will host over 6,000 planners to discuss "Planning on the Move" in New York City. ISOCARP President Ric Stephens will be a moderator/panelist for sessions on UN planning and "Smart Cities".

Our 53rd Annual International Planning Congress will have the theme "Smart Communities" in Portland Oregon, and we are hoping to have "Silicon Forest" and "Silicon Valley" participants share ICT and IoT advances relevant to professional planners. ISOCARP Vice President Slawek Ledwon is directing our Congress event in coordination with the Oregon Chapter of the American Planning Association statewide planning conference.

In addition to these and many other smart cities-related programs, ISOCARP is partnering with UniverCities to develop an ICT platform to expand our capacity for sharing "Knowledge for Better Cities".

UWA

Diverses réunions avec l'UWA ont eu lieu pour organiser conjointement des manifestations ou intervenir de manière coordonnée lorsque nous sommes sollicités par les autorités régionales, notamment sur le Codt.

Le grand prix d'urbanisme organisé par la FUP et supporté par la CUB est également porté par l'UWA au travers de ses moyens de communications.

CIAUD

Notre représentant est Jean-Claude De Brauwer.

L'assemblée générale fut longue et verbeuse de sorte que j'ai dû quitter avant la fin pour un conseil d'administration qui m'attendait.

L'activité Aplus-Bozar a disparu, remplacée par Architecture-Bozar. Les activités d'édition sont en sommeil depuis des décennies. Il n'y a donc plus rien que la revue.

La situation financière semble difficile. Néanmoins Philémon Wachtelaer, le nouveau président défendra farouchement l'existence de la revue, épaulé par d'anciens fidèles comme Jan Ketelaer et Chantal Vincent qui représente remarquablement la CUB. Philémon Wachtelaer tient aussi à la localisation du CIAUD dans l'Architect's House, ce qui est nécessaire à l'équilibre financier de l'immeuble qui héberge la CUB;

La ligne éditoriale de la revue Aplus suit une ligne plutôt linguistique qu'architecturale : les thèmes annuels sont des titres de num »row commençant par RE... et par DIS...

UNPLIB

Notre représentant est Jean-Claude De Brauwer.

J'ai assisté à l'assemblée générale mouvementée de l'Unplib le 21 juin dernier, comme représentant de la Chambre des Urbanistes de Belgique. J'ai soutenu la tendance que l'ancien président et le candidat Jean-Marie Conter représentaient. L'autre tendance voulait dissoudre l'UNPLIB dans l'Union des classes moyennes.

Au cours de cette assemblée générale, j'ai été nommé administrateur de l'Unplib, représentant la Chambre des Urbanistes de Belgique (CUB).

On avait annoncé un Conseil d'administration à la rentrée pour revoir les statuts qui ont besoin d'actualisation. Mais, depuis lors, je n'ai reçu aucune nouvelle. Le n° de téléphone de l'Unplib arrive à l'UCM qui dit que l'Unplib a quitté la rue Colonel Bourg, mais ne peut me donner ni adresse, ni mail, ni téléphone. Le 7 février, j'ai envoyé un mail au nouveau président : pas de réponse à ce jour.

Architect House

Grâce à la diligence de Serge Peeters et de Jean Claude de Brauwer, la CUB dispose maintenant de son armoire dédiée.

L'AH cherche toujours à rentabiliser les espaces du rez-de chaussée : salle d'exposition et grande salle. L'occupation actuelle de ces locaux n'est pas encore optimale, surtout par rapport au bouillonnant quartier du sablon.

MAISON DE L'URBANISME DU BRABANT WALLON

Notre représentant est David Aerts.

Il a participé à la réunion du 29 novembre 2016. A signaler la démission de leur Coordinatrice, Catherine Vandebosch, qui est devenue ma CATU à Braives. Pour le reste rétrospective 2016 et programme de "formations" 2017 basé essentiellement sur le CoDT, comme c'est original, mais sans calendrier clairement identifié.

OPQU

Les relations avec l'OPQU sont assurées par Pierre Cox.

Dans le cadre de la synergie entretenue depuis plusieurs années avec l'OPQU, le CD a transmis le document « Déontologie des urbanistes ». Ceci tend vers un protocole de réciprocité entre les praticiens de l'urbanisme dans les pays francophones.

Représentation au sein des commissions

Commission d'avis sur les recours

Préambule

Cette note a été établie par Joseph Polet sur base d'une expérience de 2 ans est un résumé rapide et de ce fait incomplet de l'ensemble des activités de la CAR.

Elle reprend les mêmes termes que ceux évoqués l'année dernière en adaptant certains chiffres.

L'esprit dans lequel nous avons travaillé durant cette année 2016 est identique à celui de 2015.

Une analyse sérieuse et consciencieuse des dossiers qui nous sont présentés.

La CAR intervient dans le cadre de la procédure de recours à l'encontre de décisions relatives à des permis d'urbanisme ou d'urbanisation dont les sujets touchent à des questions d'architecture et d'urbanisme au sens large – référence aux articles 120, 452/1, 452/2 du CWATUP.

Les directives d'application du CoDT nous diront si des changements de fonctionnement doivent avoir lieu.

Rappel : les membres de la CAR reçoivent préalablement, via l'administration, copie des éléments principaux (textes et plans) qui constituent la requête, après avoir entendu l'exposé de la situation juridique par l'administration de la DGO4, le ou les requérants sont entendus (audition), des questions sont posées par les membres de la CAR. Après l'audition, un avis est établi.

L'audition

« L'audition constitue un moyen privilégié de connaître l'ensemble des données relatives à l'objet de la demande. Elle est indispensable à la réalisation d'un examen soigneux et complet de tous les éléments à prendre en considération, comme par exemple des impératifs techniques, sociaux, environnementaux, les raisons d'ordre civil ou simplement civiques qui déterminent parfois de manière considérable l'objet de la demande. Il n'est pas rare non plus que l'audition permette de requalifier l'objet de la demande. Elle permet notamment d'apprécier l'intérêt du demandeur, ses réelles motivations et la justification de l'empreinte de l'objet de sa demande sur le patrimoine commun. Elle permet donc d'apprécier avec plus de justesse la balance des intérêts publics et privés.

L'écoute du citoyen a un rôle important. En effet, le demandeur aboutit souvent en procédure de recours après un long parcours dans les méandres des différentes administrations et a souvent l'impression de n'avoir été jusqu'alors ni entendu, ni compris ». ¹

¹ Extrait du rapport d'activité 2010.

L'audition permet un échange de points de vue entre acteurs, ce qui est important: la commune et l'autorité qui ont décidé en première instance, peuvent expliquer leurs motivations.²

Au cours de l'audition, les membres de la Commission posent éventuellement des questions qui doivent permettre de bien cerner la requête, le problème posé, les objectifs du demandeur et de comprendre les avis et motivations énoncés par les différentes parties.

L'avis

« L'avis de la Commission est imposé par décret, il est donc obligatoire. Il s'agit d'un avis simple qui doit être motivé. L'exigence de motivation est déterminée à l'article 452/13 du CWATUPE, lequel précise que : « la Commission d'avis émet son avis motivé en fonction du cadre visé à l'article 452/12 alinéa 2, et des circonstances urbanistiques et architecturales locales. L'avis précise en quoi la destination générale de la zone et son caractère architectural sont ou ne sont pas compromis par le projet dont recours».

Outre les motifs spécialement prévus par l'article 452/13 du CWATUPE, la CAR rend son avis en fonction des éléments déterminants soulevés lors de l'audition mais aussi en fonction de la politique générale menée par la Région wallonne en ce qui concerne l'aménagement du territoire et l'urbanisme, à savoir : l'article 1 du CWATUPE, le Schéma de développement de l'espace régional (SDER), et les grands principes d'aménagements et d'urbanisme défendus actuellement.

L'expertise de chaque membre est enrichie par sa propre spécialité, ou son parcours professionnel (patrimoine, logement, architecture, urbanisme, aménagement du territoire) pour alimenter la motivation de l'avis qui, dans la grande majorité des cas, est adopté de manière collégiale ». ³

L'avis motivé remis au ministre est favorable ou défavorable à l'unanimité ou non. Une égalité des avis équivaut à un avis favorable.

Membres

La commission est présidée par un représentant du Ministre :

- Mr. Alain Masson (président) ou Mme Stéphanie Pirard

Les représentants de la Commission régionale de l'Aménagement du Territoire :

- effectifs : Mme Nathalie Henry et Mr. Alain Delchef
- suppléants : Mr. Olivier Moinnet et Mr. Pierre Govaerts ;

Les représentants de l'Ordre des Architectes :

- effectifs : Mr. Joseph Polet et Mr. Franz Lotin
- suppléants : Mr. Philippe Hanocq et Mr. Xavier Mariage ;

Pour la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles :

- effectif : Mme Dominique Guerrier

² Extrait du rapport 536(2011-2012) — N° 1

³ Extrait du rapport d'activité 2010.

- suppléant : Mr. Jacky Marchal.

Le secrétariat est assuré par Mr Gilles Caigniet et Mme Charlotte Tilman.

Sujets traités

Les sujets des requêtes sont multiples, variés et de portées et dimensions très différentes.

Cela va de la nature et de l'opportunité d'une séparation entre 2 propriétés au projet d'urbanisation en passant par l'appréciation d'un projet de maison contemporaine ou la subdivision d'une habitation en plusieurs logements.

Des statistiques officieuses réalisées pour les années 2015 et 2016 sur $\pm 60\%$ des auditions montrent une certaine continuité dans les objets des requêtes.

Pour l'année 2016, seules quelques variations dans les quantités varient.

Les questions strictement d'urbanisme et d'aménagement du territoire ne représentent pas les sujets les plus nombreux – 3,1% des requêtes regroupent des questions qui concernent des infrastructures, créations de routes, déboisements, reboisements, permis d'urbanisation.

Cependant la plus grande partie des sujets demandent toujours un regard élargi que l'on doit qualifier d'urbanistique.

Quelques sujets les plus fréquemment traités en 2016 ⁴ :

- Division de maisons et de bâtiments en plusieurs logements $\pm 22,5\%$ au lieu de 31% en 2015.
- Régularisation de travaux effectués sans permis. ⁵ : stabilisation autour de $\pm 25\%$:
- Même remarque pour la construction d'habitations dont 1/3 d'architecture contemporaines : $\pm 14\%$.
- Idem pour la construction d'annexes – en général en zone arrière ou cours et jardin. $\pm 10\%$:
- Stabilité aussi pour la construction de bâtiments à logements multiples : $\pm 7\%$.
- Réduction des demandes pour des bâtiments industriels dont 2/3 pour l'agriculture : $\pm 2\%$ au lieu de 3.

Cependant, nous constatons toujours dans les mêmes proportions, la difficulté déclarée de certains citoyens de comprendre et d'admettre que des démarches préalables auprès des autorités communales et régionales comprises comme positives et favorables, aboutissent malgré tout à un refus de permis.

On peut espérer qu'à ce sujet les dispositions prévues dans le CoDT permettront de réduire les frustrations.

Dans notre note de l'année dernière, nous évoquions le fait, toujours d'actualité, que très souvent l'analyse d'une requête nécessite d'aborder dans le cas des logements par ex. des questions d'habitabilité, de confort, d'hygiène, de droit civile, de dimensions, d'urbanisme et pour les constructions multiples des questions de densité qui se heurtent souvent à des

⁴ A noter que les chiffres ne sont pas des % absolus mais bien un recensement du sujet par rapport à la totalité des auditions, sachant qu'une audition peut être (et c'est très souvent le cas) concernée par plusieurs sujets. Les chiffres ne concernent qu'une partie des auditions mais qui est un bon reflet néanmoins.

⁵ A noter que la régularisation est souvent comprise comme le relevé en dessin d'une situation existante et non comme une mise en règle ou une amélioration d'une situation médiocre.

prescriptions très (trop) restrictives de RCU ou SSC. Cet aspect, relevant d'une politique locale, est sans doute en contradiction avec la nécessité de construire de nouveaux logements et d'économiser le territoire.

On peut imaginer que la décision de la Flandre de « stopper le bétonnage » et de mieux utiliser le sol bâti existant suscitera une réflexion au sud du pays.

Vocabulaire ou sujets de discussion.

Les motivations, quelles viennent des requérants ou des administrations délivrant un refus, font régulièrement appel à un vocabulaire ou une terminologie dont les contours et définitions ne sont pas toujours clairs. Quelques exemples :

- le bon aménagement des lieux
- l'esthétique d'un projet
- les lignes de force du paysage
- l'intégration au cadre bâti
- la densité ou densification
- les conséquences sur la mobilité
- la perte de vue....

Commission régionale d'aménagement du territoire

La présence à la CRAT est assurée par Dominique Anne Falys qui siège à la Commission Aménagement actif (Sophie Tilman y étant sa suppléante) et au Bureau (pas de suppléance).

Notre représentante est Dominique-Anne Falys suppléée de Sophie Tilman.

Elle a participé à 24 réunions :

- 4 réunions section aménagement actif
- 7 réunions du bureau
- 2 réunions du groupe de travail CoDT
- 3 réunions du groupe de travail agrément des auteurs de projet des études d'incidences
- 3 réunions du groupe de travail sur la politique de la ville
- 5 réunions du groupe de travail relatif à la réforme des instances consultatives

Groupes de travail

Enseignement et formation

Ce groupe de travail est coordonné par Pierre Cox et Serge Peeters.

Structure de l'enseignement supérieur

A ce jour, le dossier d'une formation d'urbanistes en master 120 ECTS dans le régime de plein exercice n'a pas pu progresser (UCL, ULG et ULB).

Formations d'urbanisme dans le cadre du Conseil de l'Europe

La CUB a participé et remis son avis dans le cadre de l'étude comparative des formations et formes d'exercice professionnel observées dans les pays du Conseil de l'Europe. Cette étude est pilotée par le CEU, qui tente à dégager les bases minimales des standards de formation à rencontrer afin de faciliter les échanges des professionnels au sein de l'espace européen

Activités avec les institutions d'enseignement de l'urbanisme

Une soirée d'information/présentation des formations en urbanisme, en architecture des jardins et du paysage, ainsi qu'en gestion immobilière fut organisée conjointement avec la FUP le 5. Les institutions suivantes ont répondu à l'appel : ISURU, HE Charlemagne U MONS, UCL, Saint Louis.

Rencontres internationales de l'Urbanisme

L'APERAU internationale (Association pour la Promotion de l'Enseignement et la Recherche en Aménagement et Urbanisme coordonne annuellement les Rencontres internationales de l'Urbanisme (une semaine) avec une ou plusieurs instituts d'urbanisme du pays hôte.

Cette année ces rencontres ont été prises en charge par l'UCL-LOCI-CREAT ainsi que l'ISURU. Les rencontres se sont déroulées à Bruxelles et à Louvain-la-Neuve.

Quelques 330 enseignants, chercheurs, doctorants, étudiants et professionnels de 24 pays nationalités ont participé aux travaux de réflexion dont le thème transversal était « Nouvelles coopérations urbaines et territoriales » <https://www.aperau.org/editions-precedentes/le-bilan-de-bruxelles-louvain-la-neuve.html>

Une soirée de rencontre entre le monde académique et le monde professionnel fut organisée conjointement par la CUB et la FUP) à laquelle ont participé, l'ISOCARP, le CEU, l'AESOP, le VRP et la CUB.

Communication et publications

Ce groupe de travail est coordonné par Renaud Daele.

L'année écoulée n'a vu aucune publication possible avec les cahiers nouveaux. La RW ayant changé sa politique.

Comme les contacts avec l'UWA sont excellents et qu'elle est en charge de la revue architrave, elle nous a proposé de prendre en charge un volet urbanisme.

Le CD doit encore avaliser cette possibilité, compte tenu des efforts portés sur le site de la CUB.

Marchés publics et documents de référence

Ce groupe de travail est coordonné par Mati Paryski et Pierre Cox.

KPMG

La CUB, représentée par Serge Peeters a eu l'occasion de participer à une réunion (28/06/2016), concernant la nouvelle loi sur les marchés publics. En effet cette réunion, animée par KPMG, avait pour objectif une présentation rapide de la nouvelle loi, une analyse quantitative des marchés publics et de recueillir les avis et commentaires des différents représentants des unions professionnels présents.

Analyse quantitative des marchés publics (MP) par KPMG :

- TED (= 35% du MP) + BELFORCE
- L'analyse ne fait pas de différenciation entre Travaux / Services / Fournitures
- Attribution du MP par répartition par taille des entreprises
- 18% TTPE 24% TPE PME
- Les PME gagnent moins de marchés que les autres entreprises proportionnellement à leur nombre.
- Liaison entre la valeur du MP et la taille des entreprises.
- Dans le marché de service les PME ont difficultés dans obtenir, ce sont les grosses entreprises prennent le plus.
- Pouvoir adjudicateur = 36% pouvoir locaux qui n'attribuent peu au TPE & PE.

Le projet de loi prévoit que les pouvoirs adjudicateurs doivent diviser les marchés publics dont la valeur estimée est égale ou supérieure à 135.000 euros en lots (ou justifier les raisons pour lesquelles ils n'ont pas procédé à la division en lots).

La nouvelle loi propose des mesures qui vont entraîner une réelle simplification administrative, tant du côté du pouvoir adjudicateur, que du côté des firmes qui soumissionnent. Par exemple, le relèvement à 30.000 € du plafond pour les marchés qui peuvent se concrétiser via une facture acceptée (actuellement 8500 €). Il s'agit de prendre en compte les nombreux petits pouvoirs adjudicateurs, comme les ASBL, qui doivent également respecter la législation relative aux marchés publics. La négociation tend ainsi à faciliter les relations « entreprises – pouvoirs publics » en évitant de les encadrer dans des procédures lourdes et inadaptées.

Citons également comme avancée pour une plus grande simplification administrative l'utilisation progressive de moyens électroniques qui assure plus de transparence, la promotion d'une concurrence élargie ou encore le respect du principe de l'égalité. Elle devrait en même temps générer une diminution des charges administratives.

Plusieurs nouvelles mesures de la loi sont des avancées dans la lutte contre le dumping :

- Obligation de rejeter les offres qui violent le droit du travail
- Changement d'approche au niveau des critères d'attribution (prix)
- La limitation de la chaîne de sous-traitance verticale à 2 niveaux

Ensuite une discussion a suivi sur les charges administratives (digit flow / déclaration implicite, délai de paiement...) ; sur la communication et l'information (transparence des marchés publics, publication sur les sites WEB des communes,...) et sur la caractéristique et la taille des marchés.

Certification

Ce groupe de travail est coordonné par Marc Jortay et Serge Peeters.

Une première réunion de travail a eu lieu avec les régions au siège du BCCA. Elle a permis de préciser l'objectif de la démarche et les attentes de chacun.

Un planning de travail a été établi et une seconde réunion a eu lieu le 25 janvier 2017.

Le squelette du code a été présenté et une méthodologie a été mise en place.

Partenariat et support à la FUP

L'ASBL créée par les membres de la CUB peine à démarrer.

Son problème principal est son financement.

Le CA de la FUP a donc pris des décisions pour s'assurer des rentrées récurrentes au travers d'activités majeures qu'elle organise.

Dans l'intervalle, la CUB assume financièrement certaines charges de la FUP.

Dans le courant 2017, cette dette sera remboursée.

A défaut, le soutien de la CUB ne sera plus assuré en 2018.

La CUB a souhaité une prise d'autonomie plus grande des deux entités : pas de réunions successives ; modifications du site ; identification permanente des objectifs des deux entités.

Activités diverses

Concours de la Confluence à Namur

Pierre Cox a participé au jury du projet de la Confluence à Namur

Espace Confluence" : projet au confluent de la Meuse et de la Sambre dans la capitale wallonne ayant fait l'objet d'un appel d'offre concours dans le cadre d'un marché européen.

Les critères pris en compte étaient la structure urbanistique et paysagère, la qualité architecturale, l'innovation ou encore la mobilité et la durabilité".

Jury international présidé par Marcel Smets, (Professeur KUL),

w10 candidats, 3 propositions projet retenu est celui du groupe constitué suivant ;:

Auteurs de projet :

- 3XN, bureau d'architecture Danois de renommée internationale ;
- BEE Architect, architecture ;
- JNC International, paysage ;
- Lateral Thinking Factory, bureau spécialisé dans les aspects « Greenhouse Building », « Innovative CityLab » et « Cradle to Cradle » ;
- Arcadis, stabilité et techniques spéciales.

Entreprises de travaux :

- De Graeve, entreprise générale : génie civil, travaux hydrauliques et bâtiment ;
- Nonet, spécialiste en travaux d'aménagements extérieurs ;
- Duchêne, entreprise générale

Concours étudiants « Quartiers nouveaux »

B. Ippersiel a participé comme membre du jury au concours « Quartiers nouveaux ». Ce concours a été organisé à l'initiative du Ministre Di Antonio et coordonné par le CREAT.

Conférence : Le CoDT, la réforme expliquée

Une conférence consacrée aux grandes lignes de la réforme du CoDT s'est déroulée le 14 décembre 2016. Présentée par B. Ippersiel et Th. Ceder, elle a réuni une cinquantaine de personnes.

Projet à mener

Les projets à mener de manière prioritaire sont les suivants :

- établissement et finalisation du code de référence qualité avec les régions et le BCCA.
- optimisation du site web, des e-news et de la communication.
- mise en place d'une collaboration de publication avec architrave.
- mise en place d'une réflexion avec le ministre sur l'enseignement de l'urbanisme en CF.
- présence dans les organismes de consultations régionaux.
- participation à la mise en vigueur des nouvelles réglementations et lois régionales.
- collaboration au Forum de la FUP et au grand prix d'urbanisme.
- mise en place d'une reconnaissance mutuelle avec d'autres institutions similaires étrangères.
- étoffer le CD et assurer, par la succession de la présidence et des autres mandats vacants en 2018, la continuité des actions entamées.

Informations générales

Composition du Conseil de direction

Président : M. JORTAY

Vice-Président : P. COX

Vice-Président : S. PEETERS

Secrétaire Générale : B. IPPERSIEL

Secr. Gén. Adjoint : poste vacant

Trésorière : St. ROOSE

Conseillère : M. PARYSKI

Conseiller : J-C. DE BRAUWER

Conseiller : R. DAELE

Conseiller : P. LACONTE

Déléguée SPW DGO4 : N. SMOES

Délégué BDU RBC : M. STEENS

Coordonnées

Chambre des Urbanistes de Belgique

Rue Ernest Allard, 21

10000 Bruxelles

Tél 02/512.34.52

www.urbanistes.be

CUB

Chambre des Urbanistes de Belgique

Union professionnelle reconnue en 1962